

Responsable scientifique : **Pr G. Quatrehomme**
Conseil pédagogique : **Dr Orst**

Objectifs

- Donner aux Médecins spécialistes et généralistes les bases réglementaires et médico-administratives nécessaires à la pratique de la médecine agréée et/ou à la gestion administrative des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme
- Donner aux médecins du travail des connaissances réglementaires nécessaires à la gestion de l'interface médecine du travail – médecine statutaire
- Aptitude médicale dans la fonction publique. Accès à l'emploi et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap de travail
- Aspect clinique et médico-administratif des expertises des agents de la fonction publique
- Structure médico-administrative de la médecine statutaire dans la fonction publique

Public concerné

- Médecins généralistes et spécialistes titulaires d'un diplôme français et médecins étrangers pouvant exercer la médecine en France
- Médecins ressortissants de l'UE pouvant exercer la médecine en France
- Médecins du Travail
- Médecins pouvant déjà exercer la médecine statutaire et agréée

Enseignements

Programme

1. Les Structures et spécificités de la Médecine Agréée
2. Rôles et missions du médecin agréé
3. Les aspects spécialisés

↓ Programme détaillé

Contrôle des connaissances

Examen écrit

Renseignements

Faculté de Médecine de Nice
Laboratoire de Médecine Légale
28 Avenue de Valombrose
06107 Nice cedex 2

Secrétariat : Adeline Braud
☎ 04 93 37 76 82 / 77 64
Adeline.BRAUD@unice.fr

Conditions d'admission

Examen du dossier

Droits d'inscription

821,57 €

Organisation

Durée : 1 an / 110 heures
½ journées ou soirées (4h)
Séminaires

Calendrier

Début des cours : novembre
Fin des cours : juin
Examen : juin

Effectif

10 minimum
30 maximum

Lieu

Faculté de Médecine de Nice

Formation

Initiale : oui
Continue : non
A distance : non

Les Structures et spécificités de la Médecine Agréée

(36 heures)

Les trois fonctions publiques

Le Droit

Interférences entre droit commun et fonction publique

Les instances

Les congés et la disponibilité d'office

Les imprimés et documents

Le régime général de Sécurité Sociale

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), l'après-COTOREP

Le dossier médico-administratif du fonctionnaire

Le médecin du travail et le médecin de prévention

Rôles et missions du médecin agréé

(36 heures)

Obligations Générales

Comment devient-on médecin agréé ?

Les missions

Imputabilité et préjudices

Les voies de recours de l'agent de la fonction publique

Les rapports avec le droit commun

Les aspects spécialisés

(36 heures)

Selon l'employeur

Selon la spécialité (Classement dans l'ordre des besoins)